AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0743
FR0000064529-FS0297

12 mai 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

NSC GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 mai 2014, la société First Eagle Investment Management, LLC (1345, Avenue of the Americas, New York, NY 10105-4300, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 mai 2014, le seuil de 15% du capital de la société NSC GROUPE et détenir pour le compte desdits fonds, 72 432 actions NSC GROUPE représentant 141 932 droits de vote, soit 13,21% du capital et 15,27% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions NSC GROUPE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 548 250 actions représentant 929 585 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.